

Code des pensions civiles et militaires de retraite

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Code des pensions civiles et militaires de retraite / [publié par la CSC, Commission supérieure de codification]

Auteur(s) : France

Autre(s) responsabilité(s) : France, Commission supérieure de codification - Éditeur scientifique

Mention d'édition : Textes mis à jour au 7 mai 2013

Editeur, producteur : Paris : Direction des journaux officiels, DL 2013
(Paris; Impr. des Journaux officiels)

Description matérielle : 1 vol. (405 p.) ; 22 cm

Collection : Les éditions des journaux officiels 0767-4538 n° 200130000-000613

ISBN : 978-2-11-076827-8

EAN : 9782110768278

Appartient à la collection : Journal officiel de la République française (Paris. 1953) 0767-4538

Classification décimale Dewey : 343.440 112

Note(s) : La couv. porte en plus : "partie législative et réglementaire"

Résumé ou extrait : Le site de la Documentation française indique : "La présente publication comprend le texte intégral du code en vigueur à la date indiquée en début d'ouvrage. Cette édition ne cite pas les articles abrogés. Sont rassemblées dans ce code les dispositions législatives et réglementaires relatives : - aux dispositions générales et particulières du régime général des retraites ; - aux dispositions relatives au paiement des pensions ; Ce code comporte également : - le barème indicatif d'invalidité (avec les décrets des 13 août 1968 et 31 janvier 2001) ; - les dérogations à l'article L. 9 (avec le décret du 17 octobre 1969) ; - la validation des services (avec le décret du 24 janvier 1969) ; - les bénéfices de campagne (avec le décret du 17 octobre 1969) ; - les bonifications (avec l'arrêté du 30 juin 1971) ; - le rappel de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites et divers autres décrets et arrêtés (pris entre le 28 octobre 1966 et le 26 décembre 2003)."

Sujet - Nom commun : Pensions militaires -- Droit -- France -- Codes (droit)

Pensions de vieillesse -- Droit -- France -- Codes (droit)
Fonctionnaires -- Pensions -- France -- Codes (droit)